



Sainte-Barbe

ANIMÉE PAR L'AVENIR

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR DE L'AVENUE MARCEL VISÉ PAR CE RÈGLEMENT 2025-05, LEQUEL EST DÉCRIT À LA FIN DU PRÉSENT AVIS

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Barbe a adopté le règlement numéro 2025-05 intitulé : **RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SECTEUR DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 236 000\$ POUR L'ACQUISITION DES CONDUITES DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR L'AVENUE MARCEL POUR POURVOIR AU PAIEMENT DES TRAVAUX AINSI QU'UNE TAXE POUR REMBOURSER CET EMPRUNT**

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur décrit au présent avis peuvent demander que le règlement numéro 2025-05 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 23 février 2026, au bureau de la municipalité de Sainte-Barbe, situé au 470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, Québec, J0S 1P0.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2025-05 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 6. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2025-05 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié à 9 :00 heures le lundi 23 février 2026, au www.ste-barbe.com et sur les panneaux d'affichage situés aux 2 endroits prescrits (Hôtel de ville et parc bord de l'eau).

6. Le règlement peut être consulté au www.ste-barbe.com et à l'hôtel de ville situé au 470, Chemin de l'Église Sainte-Barbe, Québec, J0S 1P0.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur de l'Avenue Marcel visé par ce règlement :

7. Toute personne qui, le 1^{er} décembre 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

☞ être une personne physique domiciliée et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;

☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois;

☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois;

☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale :

☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le (date d'adoption du règlement) et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Sainte-Barbe, ce 4^e jour de février 2026



Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2025-05 aux deux endroits prévus par le conseil municipal (hôtel de ville et parc bord de l'eau en date du 4 février 2026.

Tel que prévu au règlement 2025-05 adopté le 1^{er} décembre 2025 par le conseil municipal, je Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2025-05 sur le site Internet de la Municipalité le Sainte-Barbe www.ste-barbe.com .



Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière

le 4 février 2026

Liste des personnes habiles à voter (secteur visé)

Annexe D

No.ligne	nom complet 1er propriétaire	nom complet 2e propriétaire	adresse	lots
1	Manon Lepage		800, rue Françoise	2844415
2	Mario Soucisse		110, avenue Marcel	2844416
3	Mario Soucisse		113, , avenue Marcel	2844417
4	Jermaine Sandy		114, , avenue Marcel	2844411
5	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	118, avenue Marcel	6557575
6	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	116, avenue Marcel	6557574
7	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	121, avenue Marcel	6557573
8	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	119, avenue Marcel	6557572
9	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	117, avenue Marcel	6557571
10	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	115, avenue Marcel	6557570
11	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	170, 43e Avenue	6557569
12	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	172, 43e Avenue	6557568
15	Martin Lefebvre	Janie Grandmont	125, avenue Marcel	6333245
16	Jérémy Poissant	Sabrina Belcourt-Dodier	136, avenue Marcel	6498048
17	Josiane Chabaud	Guy Petrement	127, avenue Marcel	6386916
18	Claire Sauvé		133, avenue Marcel	2844410
19	Claire Sauvé		137, avenue Marcel	3075425
20	Claire Sauvé		190, 43e Avenue	2844409
21	Patrick Proteau		140, avenue Marcel	6557586
22	Patrick Proteau		142, avenue Marcel	6557587
23	Patrick Proteau		144, avenue Marcel	6557588
24	Patrick Proteau		146, avenue Marcel	6557589
25	Patrick Proteau		148, avenue Marcel	6557590
26	Patrick Proteau		150, avenue Marcel	6557591
27	Patrick Proteau		152, avenue Marcel	6557592
28	Patrick Proteau		154, avenue Marcel	6557593
29	Patrick Proteau		156, avenue Marcel	6557594
30	Patrick Proteau		158, 43e Avenue	6557595

En jaune : personnes habiles à voter = 11

Résultat pour 11 personnes

Nombre de demandes (signatures) requises pour la tenue d'un scrutin référendaire : 6

Nombre de jours de tenue de registre: 1

Propriétés raccordées au prolongement de l'avenue Marcel